

PENDANT VOTRE SÉJOUR

Au quotidien

Le règlement intérieur de chaque unité d'hospitalisation définit les règles de vie au quotidien.

Les repas +

Les repas sont **servis en salle à manger**. Les heures de service y sont affichées.

Un choix de menus vous est proposé.

En cas de régime particulier, vos menus sont établis sur prescription médicale.

Les visites +

Les horaires de visite recommandés sont de 13 h 30 à 18 htous les jours, suivant le règlement de votre unité d'hospitalisation.

La restauration des visiteurs peut être assurée selon des modalités que vous précisera l'équipe soignante.

Les communications téléphoniques

Des cabines téléphoniques à cartes et àpièces sont à votre disposition dans l'établissement.

L'usage des téléphones portables est, selon votre contrat de soins, **régulé par l'équipe soignante**, de manière individualisée selon l'avis médical.

Pour vos familles et vos proches, veillez à leur communiquer le numéro de ligne directe de l'unité de soins.

La télévision +

Toutes les unités sont équipées d'une salle de télévision et de pièces de détente.

Le courrier +

Votre courrier est **distribué chaque jour** dans les unités de soins. Afin d'en faciliter l'acheminement, demandez à vos correspondants de bien préciser votre unité d'hospitalisation.

Pour l'expédition, confiez votre correspondance, préalablement affranchie, au secrétariat de l'unité avant midi.

Le culte +

Le personnel hospitalier respectevos opinions et vos croyances. Un aumônier catholique est à votre écoute dans l'hôpital.

Ses horaires de présence sont affichés dans les unités.

L'aumônier peut aussi se charger de mettre en relation les personnes qui le désirent avec un représentant d'une autre confession religieuse (juive, protestante, musulmane...).

Interprète +

Si vous ne parlez pas la langue française ou si vous avez des difficultés avec la langue française, vous avez la possibilité d'être mis en contact avec un interprète ou des associations spécialisées parlant l'Anglais, l'Allemand, l'Espagnol, l'Italien, l'Arabe, le Portugais, le Roumain, le Bulgare, le Breton... ou la langue des signes.

Parlez-en au cadre soignant de l'unité.

If you do not speak French or do not understand French, you have the possibility of being put in touch with an interpreter. Tell it to the nursing staff of the unit.

Si usted no habla o no entiende el francés, usted tiene la oportunidad de ponerse en contacto con un intérprete. Digalo al personal sanitario de la unidad.

Se non parla francese o non lo capisce, è possibile metterla in relazione con un interprete. Chiede alla caposala del riparto.

اهمهفتال وأ ةّيسنرفلا ةغللا ملكتتال تنآ اذإ.مجرتمب ةناعتسالا كنكميةدحولا يف يّبطلا مقاطلا بلإ هّجوت ،ضرغلا اذهل.اهيف دوجوملا،

ALLER PLUS LOIN

> Famille/Proches : rendre visite ou accompagner un patient/usager

